CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

11.22

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 DECEMBRE 2025

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 62/2025 relatif à l'adoption des statuts du Groupement Forestier Mèbre-Talent
6. Préavis No 63/2025 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2026
7. Préavis No 64/2025 concernant l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2
8. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 19h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et le public.

La Municipalité a décidé de retirer le Préavis No 62/2025. Le point 5 de l'ordre du jour est donc supprimé et la numérotation des points 6, 7 et 8 est modifiée en conséquence.

1. Appel

Présents : 45 Excusés : 8 Absent : 2

2. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

Le Président explique que Mme Nathalie Cachelin a fait part après la dernière séance du fait qu'elle n'avait pas démissionné de la commission de gestion de l'ASICE mais qu'elle avait dû quitter cette commission car son engagement professionnel en qualité de bibliothécaire au sein de l'ASICE était incompatible avec cette fonction.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025, approuvé par le Bureau le 17 octobre 2025, ne donne lieu à aucune autre remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« En préambule de mes communications, je vous donne connaissance d'un courrier de l'EFAJE et de l'AJENOL (Nord-Ouest Lausannois) du 18 novembre 2025 adressés aux députés des districts concernés et dont copie m'a été remise.
Par gain de temps, je ne vous lirai que les principaux passages, copie dudit courrier sera mise au procès-verbal de notre séance. En cas d'intérêt spécifique, je vous la mettrai à disposition en fin de séance.
[NDR : Le Président lit des extraits de ce courrier, demandant aux députés de lutter contre les coupes budgétaires prévues dans l'accueil de jour des enfants.]
Nous espérons donc que le message est bien passé auprès de nos députés afin de soutenir les communes dans ce domaine malgré une situation financière un peu tendue ces jours pour l'Etat.

La Commune de Froideville a tenu son assemblée de commune le 4 novembre dernier à la salle du 700ème afin d'informer sa population sur la tenue des futures élections communales et d'inciter ses citoyens à s'engager dans la vie politique du village.
Si l'affluence n'était pas celle des grands jours, elle a tout de même permis de réunir une dizaine de personnes intéressées à s'investir pour notre commune et je les en remercie.
Néanmoins, je rappelle que nous sommes appelés à élire les 8 et 29 mars 2026, 5 Municipaux, 55 Conseillers communaux et 18 suppléants.
Je vous invite donc non seulement tous à réfléchir à la poursuite ou non de votre mandat, mais également à parler autour de vous de ces échéances politiques cruciales pour notre village. Faites de la pub et ramenez-nous des candidates et candidats !
Par intérêt et sans que cela ne vous engage en quoi que ce soit, j'aimerais faire un petit sondage informel auprès de la Municipalité et des Conseillers pour avoir une idée des personnes motivées pour une nouvelle législature.
Je me tourne dans un premier temps vers les membres de notre exécutif et leur donne la parole afin qu'ils puissent nous faire part, s'ils le souhaitent, de leurs intentions pour la prochaine législature.
[NDR : MM. Jean-François Thuillard et Jean-Louis Meylan ne se représentent pas, MM. Pierre-Alain Witzig, Philippe Heller et Azdine Bouhedja se représentent.]

Au tour des Conseillères et Conseillers maintenant. Pour ce sondage, je ne vous demande pas de vous exprimer mais simplement de lever la main.

Intéressés : 32 Pas intéressés : 11 Indécis : 2

Merci pour vos réponses. Si parmi les membres du législatif se trouvent d'éventuels candidats à la Municipalité, n'hésitez pas à sortir du bois et à nous communiquer vos intentions, que ce soit tout de suite ou en fin de séance !
Vous trouverez toutes les informations utiles relatives aux élections communales sur le site internet de la Commune, ainsi que tous les documents à remplir.

Je précise que pour le Conseil communal, nous ferons une liste « Entente villageoise ». Vous n'avez donc pas à vous soucier du dépôt de la liste. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire d'inscription et nous fournir une photo passeport.
Si le dépôt des dossiers de candidatures est ouvert auprès de l'administration communale du 5 janvier au 12 janvier (midi) pour le 1er tour, j'ai tout de même déjà pris des formulaires sur lesquels vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos noms. Cette liste sera déposée par mes soins auprès de l'administration communale en temps utiles.
Par ailleurs, si vous n'aviez pas la chance d'être élus au premier tour, je vous rappelle qu'un 2ème tour se déroulera le dimanche 29 mars. Prenez note que votre candidature pour le 2ème tour n'est pas automatique et qu'il faut donc vous inscrire. Le délai pour le dépôt des listes est fixé par l'Etat au mardi 10 mars à midi, soit le même jour que notre prochaine séance qui aura lieu à 20h00.
Il sera donc trop tard pour vous inscrire pour ce 2ème tour lors de notre prochaine séance. Pensez à prendre les devants !
Vous trouverez le détail du calendrier des élections dans le procès-verbal de cette séance, tout comme sur le site internet de la commune :

- Du lundi 5 au lundi 12 janvier 2026, 12h00 au plus tard : Dépôt des dossiers de candidature pour le 1er tour ;
- Dimanche 8 mars 2026 :
  - Élection du Conseil communal et des suppléants selon le système majoritaire à deux tours (1er tour) ;
  - Élection de la Municipalité selon le système majoritaire à deux tours (1er tour) ;
- Du lundi 9 au mardi 10 mars 2026, 12h00 au plus tard : Dépôt des dossiers de candidature pour le 2ème tour ;
- Dimanche 29 mars 2026 :
  - Élection du Conseil communal et des suppléants (2ème tour éventuel) ;
  - Élection de la Municipalité (2ème tour éventuel) ;
- Du lundi 30 mars au mardi 7 avril 2026, 12h00 au plus tard : Dépôt des dossiers de candidature pour l'élection du Syndic (1er tour) ;
- Dimanche 26 avril 2026 : Élection du Syndic selon le système majoritaire à deux tours (1er tour - élection tacite si un seul candidat) ;
- Du lundi 27 au mardi 28 avril 2026, 12h00 au plus tard : Dépôt des dossiers de candidature pour l'élection du Syndic (2ème tour) ;
- Dimanche 17 mai 2026 : Élection du Syndic (2ème tour éventuel).

La traditionnelle visite annuelle de commune du Préfet, afin de vérifier la bonne tenue des divers registres et le bon fonctionnement des autorités, n'a pas pu se faire cette année. Cette visite est reportée au 4 mars 2026. Soyez néanmoins rassurés, aucun problème important ne m'a été rapporté et l'entente entre l'exécutif et le législatif communal reste excellente et constructive.

Le Bureau s'est réuni le 17 octobre pour approuver le procès-verbal de notre dernière séance et procéder à la nomination des commissions suivantes :

- Commission relative au Règlement communal sur la gestion des déchets :
  - Convocateur : M. Claude Vuilleumier
  - Membres : Mme Tabata Cornioley, MM. Dominique Martin, Cédric Pahud et Yves Schwarz

- Commission relative à une demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'acquisition de la parcelle RF 33 :
  - Convocateur : M : Olivier Martin
  - Membres : Mme Jessica Witzig, MM. Sylvain Parisotto, Nicolas Tanner et Loïc Thuillard

Le Bureau électoral s'est réuni le 30 novembre, sous la présidence de M. Yves Grosclaude, à l'occasion des votations fédérales portant sur deux objets soumis au peuple suisse et trois objets cantonaux.
La participation a été correcte à Froideville puisque ce sont 829 électeurs qui ont exprimé leur avis sur les 1'721 inscrits au registre communal, soit une participation d'environ 48.2% (41.3% sur Vaud et 43% en Suisse).
Les résultats de ce dimanche sont les suivants :

1. L'initiative populaire « Pour une suisse qui s'engage » (initiative service citoyen) a été refusée par 90.8% des votants (87% sur Vaud et 84.1% en Suisse) ;
2. L'initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement » (initiative pour l'avenir) a été refusée par 79% des votants (70.6% sur Vaud et 78.3% en Suisse) ;
3. Le texte visant à étendre le droit de vote aux Vaudoises et Vaudois, y compris de l'étranger, pour l'élection des conseillères et conseillers aux États a été accepté par 55.9% des votants (63.9% sur Vaud) ;
4. Le texte visant à octroyer le droit de vote et d'éligibilité aux personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement a été refusé par 78.2% des votants (71.3% sur Vaud) ;
5. L'initiative populaire « Pour des droits politique pour celles et ceux qui vivent ici » a été refusé par 69.8% des votants (63.6% sur Vaud).

Les prochaines votations fédérales auront lieu le dimanche 8 mars, avec quatre objets fédéraux à l'ordre du jour :

1. Initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) » et contre-projet direct, à savoir l'arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire ;
2. Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! » ;
3. Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) » ;
4. Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle.

Le dimanche 8 mars 2026, nous voterons donc sur quatre objets fédéraux, auxquels nous ajouterons les élections communales comme déjà annoncé, mais aussi l'élection complémentaire au Conseil d'Etat vaudois faisant suite à la démission pour raison de santé de Mme Rebecca Ruiz.

Si vous ne vivez pas dans une grotte, vous avez déjà probablement appris que notre Syndic et député, M. Jean-François Thuillard, s'est porté candidat au Conseil d'Etat. Je ne peux que lui souhaiter un plein succès dans sa démarche, persuadé qu'il amènera beaucoup au Conseil d'Etat de par sa personnalité et ses grandes connaissances de nos institutions.

Il a déjà pu démontrer qu'il avait l'étoffe d'un grand homme – au propre comme au figuré – lors de sa Présidence du Grand Conseil, je n'ai aucun doute sur sa capacité à endosser le costume de ministre avec brio.
M. le Syndic, je vous souhaite donc beaucoup de réussite le 8 mars prochain !

Ce dimanche 8 mars sera donc extrêmement chargé pour votre bureau électoral, renforcé pour l'occasion de notre secrétaire suppléante et des deux scrutateurs suppléants.
Néanmoins, pour relever ce défi et finir dans un délai raisonnable, nous sommes à la recherche de volontaires pour renforcer le Bureau. N'hésitez donc pas à vous annoncer auprès de notre Secrétaire du Conseil au terme de la séance pour venir nous aider à cette occasion.
Par ailleurs, afin de simplifier le travail de dépouillement, je vous propose, sans rien vous imposer bien sûr, de ne mettre que des noms d'habitants de la commune pour toutes les élections, tant pour les élections communales, que pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.
« J'habite à Froideville, je vote pour Froideville ! »

D'entente avec la Municipalité, les dates des séances du Conseil communal ont été fixées pour l'année 2026. Merci de prendre note de ces dates et d'en faire une priorité dans votre agenda !
Il s'agit des dates suivantes :

- mardi 10 mars ;
- mardi 12 mai (date de réserve) ;
- mardi 16 juin (comptes et rapport de gestion 2025) – attention cette date est susceptible d'être modifiée en fonction de la date d'assermentation des nouvelles autorités communales qui sera fixée par le Préfet ;
- mardi 6 octobre ;
- mardi 8 décembre (budget 2027 et souper).

Une sortie du Conseil est encore à planifier pour cette fin de législature. Si des personnes sont intéressées pour proposer et organiser quelque chose, n'hésitez pas à m'approcher !

A l'approche de Noël, j'ai le plaisir de vous annoncer la naissance le 8 octobre dernier de la petite Eline, qui fait la joie et le bonheur de ses parents, soit Marine Giroud et Eric Blaser. Félicitations à toute la famille et bienvenue à Eline !
[NDR : L'assemblée applaudit cette heureuse nouvelle !]

Dans cette dernière ligne droite de l'année 2025, je tenais à vous remercier, toutes et tous, pour votre travail au sein du Conseil communal en faveur de Froideville. C'est un plaisir de pouvoir œuvrer avec vous dans la bonne humeur mais avec le sérieux nécessaire au bon déroulement de nos débats.
Un grand merci également à notre Municipalité, qui met tout en œuvre afin que notre village demeure une commune où il fait bon vivre, avec la collaboration de tout le personnel communal qui, par son engagement quotidien en faveur de notre commune, contribue fortement à ce sentiment de bien-vivre.
Ma gratitude également envers toutes les sociétés locales et les particuliers qui contribuent à l'incroyable vie associative que l'on trouve à Froideville et que de nombreuses communes vaudoises, suisses et du monde entier nous jalousent !

A vous, toutes et tous, je souhaite de très belles Fêtes de fin d'année et une année 2026 remplie de concrétisations de vos espérances. Santé, amour et bonne humeur !

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je suis arrivé au terme de mes communications. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 63/2025 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2026

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : en préambule, la Commission tient à relever l'immense et excellent travail effectué par Mme Claire Sarbach pour nous présenter un budget 2026 selon MCH2 pouvant être comparé avec le budget 2025 et les comptes 2024 ventilés dans cette même structure comptable. Nous l'en remercions chaleureusement.
La Commission prend acte que :

- Le budget établi se base sur une population de 2'731 habitants ;
- Le coût de l'élève est impacté négativement par les trois facteurs suivants :
  - Baisse de 1.6% du nombre d'élèves (1'002 au 1er juillet 2025), 972 élèves sont domiciliés dans les 4 communes de l'ASICE et facturés à CHF 5'672.00 ;
  - 30 élèves, domiciliés à l'extérieur sont facturés respectivement CHF 3'500.00 pour Lausanne et CHF 1'500.00 pour les autres communes ;
  - L'excédent de charges a augmenté de 1.4% ;
- A cela s'ajoute la charge des intérêts de l'emprunt à un taux fixe de 3.77% sur 30 ans arrivant à échéance dans une douzaine d'années.

La Commission a relevé que le compte 43400.3132.00 (p.34 des annexes) ne correspondait pas à l'extrait Excel fourni par la Bourse, le montant de CHF 200.00 figurant dans la colonne revenus.
Après vérification auprès de la boursière, le compte est un compte de revenus 43400.4612.00. Ceci a une incidence sur le résultat de l'exercice qui passe de CHF -199'845.00 à CHF -199'445.00. La marge d'autofinancement passe à CHF 384'680.00.
Cette correction affecte différents montants cités tant dans le préavis que dans ses annexes. La Municipalité, d'entente avec la Commission, n'a pas modifié les documents qui vous sont soumis mais va s'assurer que la saisie du budget dans Citizen soit correcte.
Elle a d'autre part relevé que l'amortissement du véhicule prévu dans le Préavis No 54/2025 à hauteur de CHF 16'000.00 (0.115% des charges) n'était pas reporté dans le compte 65000.3320.00.

En contrepartie, le revenu des taxes de déneigement des chemins privés n'a pas pu être porté dans le compte 61500.4240.03, car inconnu au moment de l'établissement du budget.
In fine, ces deux points devraient plus ou moins s'équilibrer.

Le tableau du résultat corrigé se présente de la manière suivante :

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges	13'867'670.00	14'242'610.00	12'406'506.00
Revenus	13'668'225.00	14'267'560.00	12'685'066.00
Résultat	-199'445.00	24'950.00	278'560.00

La Municipalité devra, à l'avenir, inclure le tableau du « Résultat échelonné » dans le préavis du budget, tableau qui se présente, de façon résumée, de la manière suivante :

Natures	Libellé du sous-total	Sous total
30xx – 37xx	Total des charges d'exploitation (-)	-13'181'030.00
40xx – 47xx	Total des revenus d'exploitation (+)	11'783'495.00
	Résultat d'exploitation	**-1'397'535.00**
34xx	Charges financières (-)	-342'710.00
44xx	Revenus financiers (+)	1'540'800.00
	Résultat financier	**1'198'090.00**
	Résultat opérationnel	**-199'445.00**
(-38xx + 48xx)	**Résultat extraordinaire**	**0.00**
	Résultat total du compte de résultats	**-199'445.00**

Enfin, la Commission a trouvé utile de produire une liste quasi exhaustive des abréviations contenues dans les documents remis avec leur signification, ceci en pensant aux nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers de la prochaine législature. Cette liste est jointe en annexe du présent rapport.
Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, en acceptant le présent préavis :

- adoptent le budget ordinaire pour l'année 2026 corrigé, comprenant :

aux revenus	CHF	13'668'225.00
aux charges	CHF	13'867'670.00
soit un excédent de charges de	**CHF**	**199'445.00**

Le Président ouvre une discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** ouvre ensuite une discussion sur les annexes.

Mme A. Bichovsky Suligoj, p.7, compte 02200.3010.00, demande en quoi consiste la ventilation des salaires du personnel, même si ce compte est à CHF 0.00.

M. J.-L. Meylan souhaite passer la parole à la boursière pour la réponse.

Mme C. Sarbach, Boursière, répond qu'il s'agit d'une méthode de contrôle en lien avec la gestion des salaires sur le logiciel Cresus.

Mme A. Bichovsky Suligoj, p.22, compte 21700.4479.00, demande quels sont les revenus en lien avec les toits des écoles.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il s'agit des revenus versés par Romande Energie SA pour la location des toits des collèges du Platane et du Chêne.

M. O. Martin pense se souvenir que la commune avait économisé environ CHF 1 mio en recourant à ce système.

La Municipalité vérifiera si ce chiffre est correct.

Le Président, p.81, demande si la Municipalité, dans le cadre de l'indexation de 2% des salaires, a tenu compte des remarques faites lors de la séance du 7 octobre dernier concernant les bas salaires de certains employés.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité a prévu une indexation de 2% sur l'ensemble de la masse salariale mais qu'elle décidera des répartitions effectives uniquement après l'approbation du budget par le Conseil. La Municipalité a néanmoins entendu les remarques.

M. M.-H. Schwab demande pourquoi la commune a décidé d'externaliser une partie de l'entretien des collèges.

M. J.-F. Thuillard répond que ce choix, soit l'entretien réalisé pour moitié par des employés et pour moitié par des prestataires externes, découle du départ de certains collaborateurs et permet notamment de limiter les risques liés à l'absentéisme. Il s'agit pour l'instant d'un essai assez récent et la Municipalité évaluera bientôt la suite à donner à ce projet.

Le Président ouvre enfin une discussion générale sur le préavis.

Mme A. Bichovsky Suligoj revient sur le sujet des panneaux solaires et demande ce que l'autoproduction permet d'économiser.

M. Ph. Heller répond qu'il n'est pas possible de faire apparaitre dans les comptes les chiffres de l'autoproduction ou de la vente d'électricité à la Romande Energie mais que la bourse examine le moyen de calculer ces chiffres.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 63/2025 est approuvé.
Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2026 comprenant, selon le préavis présenté et corrigé :

- aux revenus	CHF	13'668'225.00
- aux charges	CHF	13'867'670.00
- **soit un excédent de charges de**	**CHF**	**199'445.00**

Le Président remercie la Municipalité et la bourse pour la qualité du préavis et la Commission des finances pour son travail.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 64/2025 concernant l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission prend acte que :

- Les réserves des domaines affectés doivent être réaffectées dans de nouveaux comptes MCH2 de type « financements spéciaux » pour un montant de CHF 1'139'604.21 ;
- Les fonds doivent être réaffectés dans de nouveaux comptes MCH2 de type « fonds » pour un montant de CHF 86'308.38 ;
- Les réserves constituées pour des objets précis doivent être réaffectées dans de nouveaux comptes MCH2 de type « préfinancements » pour un montant de CHF 3'451'986.00 ;
- Toutes les autres réserves doivent être dissoutes et réaffectées dans de nouveaux comptes MCH2 de type « réserve de politique budgétaire » pour un montant de CHF 4'393'464.00.

Il convient de noter que trois réserves sont partagées entre deux types MCH2 différents, à savoir « Réserve : Epuration », « Réserve : Eau » et « Réserve : Bâtiments ».
Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, acceptent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. O. Martin remarque que le Fonds Union des Société Locales a été dissous et demande qu'il soit tenu compte de la somme de CHF 4'000.00 prévue pour les sociétés locales dans le cadre du nouveau Fonds Culturel.

M. J.-L. Meylan répond que la Municipalité doit établir un règlement pour chaque fond qu'elle décide de conserver et qu'elle tiendra compte de cette remarque et des sociétés locales lors de l'établissement du règlement sur le Fonds Culturel.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 64/2025 est approuvé.
Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

1) de réaffecter les réserves de la manière suivante :

Compte MCH1	Libellé MCH1	Compte MCH2	Libellé MCH2
Financements spéciaux			
9280.03	Réserve : Eau	2900.01	Financement spéciaux Eau
9280.02	Réserve : Epuration	2900.02	Financement spéciaux Epuration
9280.06	Réserve : Ordures Ménagères et Déchets	2900.03	Financement spéciaux Déchets
Fonds			
9282.09	Réserve : Activités Jumelage	2910.00	Fonds Jumelage

9282.04	Réserve : Fonds Culturel	2910.01	Fonds Culturel
9282.30	Réserve : Fonds CAD	2910.02	Fonds CAD
Préfinancements			
9282.03	Réserve : Constructions Scolaires Futures	2930.00	Préfinancement Préavis 116/2011
9282.13	Réserve: Travaux d'Aménagements Routiers	2930.01	Préfinancement Préavis 37/2024, 34/2023, 20/2022
9282.18	Réserve: Travaux Epuration Futurs	2930.02	Préfinancement Préavis 20/2022
9282.22	Réserve : Activités Sportives	2930.03	Préfinancement Préavis 42/2024
9282.01	Réserve : Bâtiments	2930.04	Préfinancement Préavis 32/2023
9280.02	Réserve : Epuration	2930.05	Préfinancement Préavis 21/2022
9280.03	Réserve : Eau	2930.06	Préfinancement Préavis 162/2014

2) de dissoudre les fonds de réserve suivants dans la réserve de politique budgétaire :

Compte MCH1	Libellé MCH1	Compte MCH2	Libellé MCH2
Réserve de politique budgétaire			
9280.04	Réserve : Reboisement	2940.00	Réserve de politique budgétaire
9282.01	Réserve : Bâtiments	2940.00	Réserve de politique budgétaire
9282.05	Réserve : Fonds Compensation Forestier	2940.00	Réserve de politique budgétaire
9282.14	Réserve : Constructions Futures	2940.00	Réserve de politique budgétaire
9282.15	Réserve : Parc Informatique	2940.00	Réserve de politique budgétaire
9282.16	Réserve : Impôts à Rembourser	2940.00	Réserve de politique budgétaire
9282.17	Réserve : Déficits Futurs	2940.00	Réserve de politique budgétaire
9282.19	Réserve: Travaux Assainissement Immeuble Route de Lausanne 3	2940.00	Réserve de politique budgétaire
9282.23	Réserve: Variation Facture Sociale et Péréquation	2940.00	Réserve de politique budgétaire

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Propositions individuelles et divers

M. M.-H. Schwab demande des nouvelles de la construction du refuge.

M. J.-F. Thuillard répond que le refuge sera hors d'eau avant l'hiver. Le chantier sera arrêté durant l'hiver et reprendra au retour des beaux jours. Le refuge promet d'être magnifique et la Municipalité fixera la date d'inauguration au printemps prochain, lorsque les travaux auront repris.

M. Y. Betticher demande s'il était prévu d'installer un miroir en bas du chemin de Montaney.

M. Ph. Heller explique que les règles concernant la pose des miroirs sont très strictes et qu'il est donc très difficile de poser un miroir sur cette route qui débouche sur une route cantonale.

M. L. Gattlen explique que le marquage au sol situé au carrefour des chemins de Montaney et de la Croix semble incorrect en ce sens qu'il ne paraît pas possible de faire le virage en suivant exactement le marquage sans abîmer son véhicule ou sans sortir de la route.

M. Ph. Heller répond que le marquage a été refait à l'identique. La Municipalité avait le choix entre un cédez-le-passage et une priorité de droite et a choisi la priorité de droite pour ralentir les véhicules qui montent le chemin de Montaney en direction du carrefour avec la route d'Echallens et la rue du Village.

M. L. Gattlen demande malgré tout si ces marques ont été réalisées correctement, déjà à l'époque.

La Municipalité prend note de la remarque et examinera ce carrefour.

Mme A. Bichovsky Suligoj demande si la Municipalité a pu trouver des bénévoles pour gérer l'espace de troc de la déchetterie et pourquoi l'employé communal ne se charge pas de cette tâche.

M. P.-A. Witzig répond que la recherche de bénévoles est difficile et que l'employé communal a déjà beaucoup de travail pour faire respecter les réglementations en matière de déchets, sans y ajouter la gestion de l'espace de troc.

Mme A. Bichovsky Suligoj ajoute que beaucoup de communes ont mis en place de tels espaces de ressourcerie et estime que l'employé pourrait faire des contrôles plusieurs fois par jour.

M. A. Bouhedja explique qu'il faut commencer par faire le tri entre les objets qui peuvent vraiment être troqués et ceux qui ont été placés là car les personnes n'osaient pas les jeter, notamment pour des raisons sentimentales.
La déchetterie est un domaine affecté, ce qui signifie que l'argent utilisé par la commune doit servir uniquement à la gestion des déchets et que l'employé communal ne peut donc pas être chargé de cette tâche supplémentaire.
À Echallens, il y a 22 bénévoles pour gérer l'espace de troc et même ce nombre semble insuffisant.

M. Y. Schwarz demande s'il est possible de créer un passage piéton au niveau de la fontaine de la Rue du Four.

M. Ph. Heller répond que les conditions pour avoir un passage piéton sont d'avoir 100 piétons – 75 pour un trajet scolaire – et 3'000 véhicules par jour.
La Municipalité prend note de la remarque et examinera la situation.

M. L. Gattlen demande des nouvelles des arrêts de bus.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité a modifié à plusieurs reprises les plans pour répondre aux demandes et recours de l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés) mais que cela ne convient jamais.
Il est possible que la Municipalité réalise uniquement l'abri bus au niveau de l'arrêt Village et procède à la réalisation des trottoirs lorsque la rue du Village fera l'objet d'une réfection lourde.

M. O. Martin demande que l'article concernant le succès du Giron de Froideville, paru dans le journal de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes, soit repris dans le Froideville Info.

La Municipalité demande que l'article lui soit transmis pour le faire.

M. O. Martin demande à ce que les employés communaux remettent la guirlande et les décorations sur le sapin du Centre œcuménique, qui n'a plus été décoré depuis deux ans.

La Municipalité prend note de cette demande.

M. M.-H. Schwab remercie MM. Jean-François Thuillard et Jean-Louis Meylan, qui ne se représenteront pas pour une nouvelle élection, pour leur travail tout au long de ces années.

Le Président rappelle que les Municipaux ont encore six mois de travail devant eux et qu'il y aura encore l'occasion de prendre congé d'eux avec les formes en fin de législature. **Il** en profite pour remercier MM. Pierre-Alain Witzig, Philippe Heller et Azdine Bouhedja d'avoir accepté de se représenter.

Le Président passe ensuite la parole au Syndic pour l'attribution d'un Mérite sportif.

M. J.-F. Thuillard fait entrer les membres de la société de tir Froideville Tir Sportif et leur remet le Mérite sportif car la société est lauréate du titre de champion suisse de sections 2025, catégorie LNB Ordonnance, remporté à Thun le 25 octobre dernier.
Cette distinction vient couronner une saison exemplaire, marquée par le sérieux, la rigueur et la cohésion d'un groupe de tireurs qui perpétue, génération après génération, une tradition profondément ancrée dans notre région.
Les membres de l'équipe victorieuse sont (sur 20 coups à 10 points, soit 200 points) :

- Renato Martinet, 194 points ;
- Pierre-François Perren, 194 points ;
- Gilbert Chabloz, 189 points ;
- Laurent Cherpillod, 183 points ;
- Cyril Court, 182 points ;
- Olivier Moret, 180 points ;
- Philippe Ducommun, 178 points.

Le tir sportif n'est pas seulement une discipline exigeante. Il est, dans nos communes, un facteur de cohésion, de respect des règles, de maîtrise personnelle et de transmission intergénérationnelle.
Les succès de la société de tir Froideville Tir Sportif participent ainsi pleinement au rayonnement et au patrimoine vivant de notre commune.
Le Mérite sportif communal qui leur est attribué symbolise la reconnaissance de leur travail, de leur persévérance et de leur contribution exemplaire à la vie de notre collectivité.
[NDR : L'assemblée applaudit nos fiers sportifs !]

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention, souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année et une belle année 2026 à tout le monde et lève la séance à 20h26.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président — Le Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL — LIBERTÉ ET PATRIE — FROIDEVILLE

Dominique Glur — Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 15 décembre 2025

Association efaje

Place du château 10b
1040 Echallens
021 886 05 00
info@efaje.ch

AJENOL

Route de Cossonay 40
1008 Prilly
021 622 73 15
info@ajenol.ch

Echallens, le 18 novembre 2025

Aux députés du Grand Conseil représentant les districts couverts par les réseaux AJENOL et EFAJE

Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,

Le Conseil d'État prévoit une réduction des subventions cantonales destinées à l'accueil de jour des enfants à hauteur de 10 millions environ. Ces coupes représentent une menace sérieuse pour la qualité et la pérennité de ce secteur fondamental.

Si ce projet se concrétise, la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) verra son budget diminuer dès 2026, sans aucune garantie pour les années suivantes. Pour rappel, la Loi sur l'accueil de jour (LAJE) fixe à l'article 45, alinéa 2, la contribution de l'État à 25% de la masse salariale du personnel éducatif. Or, cette part sera réduite à 23% en 2026, soit près de CHF 10 millions en moins. Ainsi, cette coupe budgétaire va à contrecourant du développement de l'accueil de jour des enfants, notamment de l'article 31 de la LAJE, mis en application par la FAJE lors du renouvellement de la reconnaissance des réseaux 2025-2030.

Les réseaux ont dû élaborer un plan intentionnel de développement assurant une progression de l'offre « d'au moins 50% des besoins estimés pour 2030 ». Afin d'y répondre, les réseaux EFAJE et AJENOL ont prévu de créer respectivement 247 et 207 places supplémentaires d'ici 2030, ce qui représente un effort considérable pour les communes. En 2023, en moyenne cantonale, les communes couvraient 34,33 % du financement des places, les parents 37,69 %, la FAJE 22,27 %, et 5,71 % par divers autres contributeurs.

La participation de 22,27% de la FAJE aux réseaux étant financée à 58.1 % par l'Etat de Vaud, 35 % par les employeurs et encore 2,6 % par les communes, **la participation de l'Etat de Vaud au coût global de l'accueil de jour n'est donc que de 12,9%.** La réduire encore, reporterait inévitablement le coût sur les familles et/ou les communes. Il est aussi utile de rappeler que la LAJE (art.29, alinéa 2) précise que les réseaux doivent garantir l'accessibilité financière aux prestations de l'accueil.

La capacité financière des communes interroge déjà fortement les plans de développement tels qu'exigés par la FAJE. Comment dans ce contexte de désengagement de l'Etat, répondre favorablement aux besoins des familles et aux missions des structures d'accueil collectifs mentionnés à l'article 3a de la LAJE.

Art. 3a
Missions des structures d'accueil collectif
[1]Outre la garde des enfants, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire poursuivent notamment les missions suivantes :

a) *éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par le soutien du développement physique, affectif et social des enfants, dans un cadre favorisant un accueil de qualité et selon un projet pédagogique adaptés à leur âge et à leurs besoins ;*
b) *sociale et préventive, en favorisant l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants.*

En conclusion, les contraintes légales posées aux réseaux, versus aux communes qui les composent, sont déjà conséquentes. Les moyens financiers limités des communes et la pénurie du personnel formé représentent un défi important et suffisant pour les Réseaux. Si l'Etat remet en cause les conditions inscrites dans la loi sur sa participation à la FAJE, sur quelle base les réseaux pourront-ils construire leur développement et convaincre les communes d'investir ?

Les incertitudes liées à une telle proposition, vont à coup sûr ralentir si ce n'est stopper l'élan insufflé par la FAJE, qui depuis sa création en 2006 a permis de créer près de 21'000 places en accueil collectif et 1'000 places en accueil en milieu familial. La FAJE ne se réduit pas à la subvention sur la masse salariale du personnel éducatif, elle met également en place un nombre important de programmes d'impulsion et de soutien, à la formation, à l'inclusion, à l'aide à la pierre et à la création de nouvelles places, à la promotion de l'accueil familial de jour, etc. Le danger immédiat est certainement une diminution de ces subventions spécifiques, pour maintenir la subvention ordinaire. C'est donc un risque d'appauvrissement de l'accueil de jour dans la réalisation des tâches susmentionnées à l'article 3a de la LAJE.

Reporter les difficultés budgétaires de l'Etat de Vaud, sur les communes et les parents qui financent déjà plus de 72,6 % de l'accueil de jour, est un choix stratégique pour le moins déstabilisant.

Face à ces enjeux, et indépendamment de vos orientations politiques, nous sollicitons votre soutien actif auprès des autorités cantonales pour préserver et renforcer l'accueil de jour. Votre action est cruciale pour rappeler que cet investissement n'est pas une dépense secondaire, mais un levier stratégique pour le développement des enfants, le soutien aux familles, la stabilité des communes et la dynamique économique du canton.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour tout complément d'information souhaité. Nous vous remercions pour votre attention et pour l'engagement que vous pourrez apporter afin de défendre la qualité et la pérennité de l'accueil de jour dans notre canton.

Nous vous adressons, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, nos salutations distinguées.

Réseau EFAJE (Gros-de-Vaud et environs)		Réseau AJENOL (Nord-Ouest Lausannois)	
Corinne Sauty	Olivier Simon	Jacqueline Dieperink	Evelyne Bessaud
Présidente	Directeur général	Présidente	Directrice opérationnelle

Copie par courriel à :

- FAJE, Mme Sarah Miéville, directrice, sarah.mieville@faje-vd.ch
- Commission des finances du Grand Conseil, M. Fabrice Mascello, secrétaire, fabrice.mascello@vd.ch

Froideville
Municipalité
Rue du Village 16
1055 Froideville
Tél. 021 881 22 27
info@froideville.ch

Communications au Conseil communal
Séance du 2 décembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Réponses aux questions de conseillers

- *Encouragement du personnel communal à rejoindre les pompiers volontaires :* une commune, en tant qu'employeur public, doit veiller à traiter ses employés avec une stricte égalité. Encourager spécifiquement l'adhésion aux pompiers pourrait être perçu comme une valorisation d'une activité précise au détriment d'autres formes d'engagement citoyen. Cela pourrait également créer une pression implicite sur des collaborateurs n'ayant pas la capacité ou l'envie de s'engager.

- *Déplacement de la poubelle à chiens à la rue du Rossy :* Après discussion sur site avec l'auteure de l'interpellation au Conseil communal, il s'avère que le problème de la poubelle à chiens de la fontaine du Rossy est plus lié aux sacs qu'à l'emplacement de la poubelle elle-même. Son déplacement, outre la difficulté de trouver un nouvel endroit, ne résoudrait ainsi pas le problème soulevé, à savoir l'utilisation des sacs comme bombe à eau par les enfants. La mesure finalement décidée et mise en place consiste à retirer les sacs de cette poubelle pendant la période estivale. L'avenir nous dira si cette mesure se révèlera être suffisante.

- *Etudier la possibilité de limiter à 30 km/h certaines rues du village* : Les contrôles effectués ces derniers mois au travers du radar pédagogique et de la Gendarmerie Vaudoise sur les axes principaux de notre commune ont révélé que plus de 97% des usagers roulaient en dessous des limitations réglementaires.

  Sur le plan accidentogène, aucun incident impliquant des piétons n'a été recensé sur le territoire communal au cours de ces cinq dernières années. Durant cette même période, seuls quatre « accrochages » avec dommages matériels légers entre automobilistes et TPRL ont été traités. Il existe donc un écart réel entre le sentiment d'insécurité objectif et subjectif.

  A la lecture de la directive cantonale (DGMR) sur la mise en place de zones 30 et de zone de rencontre, un nombre certains de critères doivent être réunis pour mener une réflexion sur la mise en œuvre de zone 30 et/ou de rencontre qui, cas échéant, doivent faire l'objet de contrôles suivis et répétés sur le respect de ces zones au moyen d'un radar, notamment.

  L'ensemble de ces éléments conjugués à l'impact financier certain amène la Municipalité, en l'état, à ne pas entrer en matière sur l'instauration de zones 30 et/ou de rencontre sur la

Commune même si celle-ci comprend que la création de telles zones peut avoir un effet rassurant.

- *Demande de mise à 20 km/h de la rue du Four :* les mesures effectuées à la Rue du Four durant la semaine du 27 mai au 2 juin 2025 ont montré que la vitesse moyenne s'élève à 26 km/h. 90% des véhicules mesurés roulent en-dessous de 30 km/h.
- *Combien a coûté le nouveau logo de la Commune ? :* Il a couté CHF 10'000.-.
- *Création d'un trottoir au ch. du Crétillon :* lors du Conseil communal du 8 octobre 2024, une motion a été déposée demandant d'étudier la sécurisation du chemin du Crétillon, notamment par la possibilité de créer un trottoir sur ce chemin, dans le prolongement de celui existant. Afin d'objectiver le trafic et les vitesses sur ce chemin, des mesures ont été réalisées entre le 3 et le 10 juin 2025. Environ 580 véhicules ont été mesurés durant ces 7 jours, soit une moyenne de 84 véhicules par jour et par direction. La vitesse moyenne mesurée s'élève à 27 km/h, 90% des véhicules mesurés roulent en-dessous de 36 km/h. Comme pressenti lors du dépôt de la motion, le PACom aura un impact fort sur les possibilités pour la construction d'un trottoir. Nous attendons la fin des voies de recours, suite à la mise à l'enquête du PACom, avant d'avancer sur un projet.

2. Décompte final du préavis 49/2024 - Octroi d'un prêt de CHF 75'000 à la « Société du Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville »

Le préavis municipal relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 75'000.00 à la Société du Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville est terminé et présente un solde de 0. L'avance de CHF 19'000.00 versée le 7 février 2025 a été intégralement remboursée le 22 août 2025 comme convenu. La Municipalité est heureuse de constater le succès populaire rencontré par cette manifestation et félicite les organisateurs pour leur travail.

3. Décompte final du préavis 50/2025 – Rénovation de la clôture du boulodrome

Le préavis municipal relatif à la rénovation de la clôture du boulodrome est terminé et présente le bilan suivant : coût devisé CHF 28'000.00, effectivement dépensé CHF 18'983.17, laissant ainsi apparaître un solde positif de CHF 9'016.83. Les travaux sont maintenant terminés et les sportifs ont donc des installations de qualité pour pratiquer leur sport préféré.

4. Décompte final du préavis 54/2025 - Achat d'un nouveau tracteur pour le Service de Voirie

Le préavis municipal relatif à l'achat d'un nouveau tracteur pour notre Service de Voirie est terminé et présente le bilan suivant : coût devisé CHF 160'000.00, effectivement dépensé CHF 138'000, laissant ainsi apparaître un solde positif de CHF 22'000.00.

5. Engagements au service Patrimoine et voirie

La Municipalité a engagé Monsieur Christian Trinca Colonel en qualité de responsable du service. Il est titulaire d'une maîtrise fédérale de peintre et a œuvré notamment comme chef de la voirie et espaces verts d'une ville de l'Ouest lausannois. Nous souhaitons plein succès à Monsieur M. Trinca Colonel dans cette nouvelle fonction où de nombreux challenges l'attendent.

Nous avons également engagé M. Fabio Roberto Gomes Dos Santos comme agent d'exploitation affecté à la déchèterie (50%) et à la voirie (50%). M. Gomes Dos Santos est au bénéfice d'une formation pour les agents de déchèterie et a travaillé à la déchèterie d'une commune proche. Nous souhaitons la bienvenue à M. Gomes Dos Santos, qui participera notamment à la mise en œuvre des futurs changements à la déchèterie.

6. Déchèterie

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil, dans le cadre des nouvelles normes MCH2 dès le 1er janvier 2026, les déchets deviennent un domaine affecté, au même titre que l'eau et l'épuration, et doivent donc présenter un bilan comptable équilibré.

Pour atteindre ce but, la Municipalité a décidé des mesures suivantes :

- A partir de février 2026, des contrôles d'accès à la déchèterie seront menés ponctuellement. Les usagers devront être en possession de leur carte de légitimation afin de pouvoir y accéder. A cet effet une carte de légitimation, valable pour l'année, sera jointe à la facture annuelle des déchets qui sera établie en janvier. Les cartes actuelles seront valables jusqu'au 31 janvier 2026.
- A partir de février 2026, les entreprises pourront déposer à la déchèterie uniquement leurs déchets urbains, c'est-à-dire les déchets dont la composition est comparable à celle des déchets produits par les ménages, en termes de matières contenues et de proportions.

D'autres mesures seront déployées durant l'année prochaine.

7. Coup de balai

Le Coup de balai aura lieu le samedi 21 mars 2026. Rendez-vous est ainsi donné à tous les Cacatchoux à 9h au local de la voirie. Après le café-croissant d'accueil, les équipes seront munies du matériel nécessaire au ramassage. La matinée se terminera par le verre de l'amitié.

8. Patinoire

La patinoire a ouvert ses portes le 8 novembre 2025 comme prévu ; elle fermera le 8 mars 2026. Les activités sur glace remportent déjà un grand succès avec environ 150 abonnements vendus et de très nombreuses classes d'écoles inscrites. Cette année, au vu de la faible fréquentation en début de semaine, la patinoire n'est pas ouverte au public les lundis et mardis après-midi. En revanche, il est désormais possible de privatiser la glace tous les soirs dès 19h00.

Notre tenancier, M. Jad Zeyd, a eu la chance d'être engagé pour tenir la patinoire des Paccots et surtout son nouveau restaurant, ouvert toute l'année. Il partage son temps entre Les Paccots et Froideville et nous a proposé les services de M. Emilio Sforza pour le seconder à Froideville. M. Sforza a été engagé comme auxiliaire pour tenir la buvette, au côté de M. John Métrailler, ancien employé de voirie, qui s'occupe de l'entretien de la glace, comme lors de la saison précédente.

En ce qui concerne les sociétés locales, nous avons décidé de limiter à un seul jour, un week-end sur deux. Les sociétés locales ont, comme d'habitude, répondu présentes et se relaient pour proposer des activités originales.

Nous vous rappelons que toutes les informations sont disponibles sur le site www.lapatinoire.ch et que vous pouvez réserver en ligne des plages horaires si vous souhaitez organiser une soirée privée et découvrir, par exemple, les joies du Eisstock.

9. Dates des séances du Conseil communal 2026

Les dates retenues pour 2026 sont les suivantes :

- 10 mars 20h
- 12 mai 20h (en réserve)
- 16 juin 20h (provisoire)
- 6 octobre 20h
- 8 décembre 19h



La Municipalité profite de ce dernier conseil de l'année pour remercier tous nos collaborateurs et collaboratrices pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année.

Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement nécessaire à la bonne marche de notre village.

Nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année et formulons tous nos vœux pour l'année 2026, en nous réjouissant de vous retrouver autour de notre traditionnel apéritif du Nouvel-an le 10 janvier prochain.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Jean-François Thuillard

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

Le Secrétaire :

Michel Soutter